

Délibération n°D20220147

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Vie Associative et Sports

Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Charles MARBOT
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Fabien RUET

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne »

REGLEMENT INTERIEUR - STADE D'ATHLETISME DE PICQUECAILLOUX

VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la Loi n°2003-339 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et suivants ;

VU l'article R.610-5 du code pénal ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental en date du 27 février 1984 ;

VU le projet de règlement intérieur annexé ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de soutenir les associations sportives bergeracoises dans l'exercice de leurs missions et les établissements scolaires par la mise à disposition d'installations sportives de qualité ;

CONSIDÉRANT que le stade d'athlétisme de la Plaine des Jeux de Picquecailloux est un nouvel équipement destiné aux associations sportives et aux scolaires qui vient renforcer l'offre déjà nombreuse existante à BERGERAC ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'établir un règlement définissant les principes communs de fonctionnement de cette nouvelle infrastructure ;

CONSIDÉRANT que pour garantir un bon fonctionnement du site et préserver ce nouvel équipement, il s'avère nécessaire d'encadrer son usage et les conditions de sa fréquentation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER le règlement intérieur du Stade d'Athlétisme de Picquecailloux tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur et à son actualisation, le cas échéant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à valider ces dispositions par voie d'arrêté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022 **SLO**
ID : 024-212400378-20221213-D20220147-DE

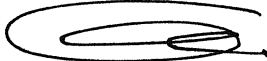
Adopté par 31 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **19 DEC. 2022**
et de l'affichage en date du **19 DEC. 2022** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU



La Première Adjointe,

Laurence ROUAN

